

Besançon, le 16 décembre 2025

Le Secteur Enfance-Famille de l'ADDSEA recherche pour le Centre Éducatif l'Accueil

EDUCATEURS SPECIALISE - H/F

L'établissement : Le PE2A assure la protection et l'éducation d'adolescents caractérisés par des troubles du comportement et de la conduite. Promouvoir leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.

La mission : Rattaché(e) au Chef de service éducatif, vous aidez au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives en direction des groupes et des territoires. Vous garantissez la sécurité, la santé et les besoins des adolescents confiés, par un accompagnement responsable.

Le public : adolescents et adolescentes (de 12 ans à 18 ans et des jeunes majeurs), filles et garçons, placés par décision administrative et également par décision judiciaire.

Le poste : à pourvoir dès que possible

- CDI
- Poste à temps plein
- Rémunération : selon convention collective 1966
- Fonction : éducateur spécialisé en internat

Le profil :

- De formation Educateur Spécialisé, vous possédez une expérience personnelle ou professionnelle dans le domaine de l'éducation, vous assurez une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie de l'unité.
- Vous participez à l'accompagnement et à la qualité de l'accueil des adolescents pris en charge. Vous assurez d'autre part l'encadrement des activités. Votre intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel.
- Dynamique, vous faite preuve d'engagement, de souplesse et d'adaptabilité et appréciez de travailler en équipe.
- Attestation d'honorabilité obligatoire

Les candidatures internes (**curriculum vitae actualisé + lettre de motivation**) sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Adjoint - PE2A - 6 rue de la Vieille Monnaie - 25000 BESANÇON
Mail : rodriigo.carrasco@addsea.fr

D. EVRARD
Directeur de Secteur Enfance Famille

En cas de candidature interne, merci de transmettre votre dossier de candidature à la direction de l'établissement ou du service offrant le poste, ainsi qu'une copie à votre direction (et non plus sous couvert) et à la direction des ressources humaines. (Article 3 – 7 de l'accord collectif d'entreprise, janvier 2011).